

séance du Conseil de Faculté du 22 février 2007

Présents	Excusés	Procès-verbal
Corps professoral : 11 suppléants : 3 Corps intermédiaire : 4 suppléants : 3 Etudiants : 1 suppléant : 0 PAT : 3 suppléants : 2 Ex officio : 7 Procès-verbal : Corine Jeannin	H. Bounameaux, D. Pittet, Ph. Morel ; J.F. Etter, E. Giostra M. Feusier, J. Salamun, G. Brändle A. Chappuis	Prochaine séance : Mars avril 2007
N.	<i>PROBLEMATIQUE - SUITE / DECISION</i>	
1	Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2006 Le PV est adopté à l'unanimité.	
2	Ordres du jour de la séance du Collège des professeurs : du 15 janvier et 5 février 2007 Pas de commentaires ni de questions.	
3	Informations du Décanat Le Doyen annonce la nomination de J.-D. Vassalli à la fonction de Recteur de l'Université de Genève pour la période du 15.07.07 au 14.07.2011. Audits et dénonciations : Six des neuf dénonciations transmises au procureur général dans le cadre des « irrégularités comptables » au sein de notre Université ont été renvoyées au parquet par le juge d'instruction. Le bureau du conseil estime important de faire un courrier qui blanchisse les noms souillés durant l'enquête, courrier adressé à la communauté universitaire de la Faculté de médecine. Déplacement du directeur de l'administration de l'Université, M. Laurent Pally. Le doyen rappelle que cette décision a été prise par le Conseil d'Etat à la demande du Rectorat qui estimait que le rapport de confiance entre ce même Rectorat et M. L. Pally était rompu rendant impossible la poursuite d'une collaboration. Le Rectorat a décidé de ne pas repourvoir le poste dans l'immédiat et de répartir les 5 divisions de l'administration entre les vice-recteurs et vice-rectrice. Directive relative au remboursement / paiement des frais de déplacement pour les personnes disposant de comptes aux HUG et à la Faculté de médecine. Cette directive stipule que toutes les demandes de remboursement doivent être visées par l'administrateur du département hospitalier concerné quelle que soit la comptabilité prenant en charge le remboursement. Ce qui signifie que toute demande de remboursement de frais de réception / déplacement ne sera payée par la comptabilité de l'Université que si elle est dûment visée par l'administrateur du département	

		<p>hospitalier. D'autre part et contrairement à ce qui était stipulé dans la directive concernant le choix de l'agence de voyage, les personnes qui régleront un voyage par un fonds facultaire auront le libre choix de l'agence de voyage. En revanche, tout voyage payé par un fonds hospitalier devra être acheté auprès de l'agence de voyage des HUG (Culture & Loisirs). Entrée en vigueur au 1^{er} avril 2007.</p> <p>Rentrée académique sera au 1^{er} août au lieu du 1^{er} octobre. Répercussion concernant les dates d'engagement, de retraite, les engagements devront suivre ce calendrier et commencer également au 1^{er} août pour se terminer fin juillet.</p> <p>Directives relatives à l'engagement des assistants sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Les principales modifications sont : l'âge d'engagement des assistant limité officiellement à 35 ans mais avec des possibilités de dérogation ; le taux d'activité minimal amené officiellement à 5/10 ; la durée des engagements, limitée à 6 ans maximum sur fonds DIP mais pouvant être prolongée de 2 ans si des fonds non DIP sont utilisés. A ceci s'ajoute un nouveau document de cahier des charges et une évaluation régulière. La Faculté de Médecine a elle décidé de maintenir les 7/10. Donc la pétition « contre l'application de la nouvelle directive sur le statut des assistant(e)s » ne concerne pas notre Faculté mais notre soutien peut leur être donné.</p>																												
4	<p>Election des vice-doyens et vice-doyens associés, mandat 2007-2011 - T. Harding</p>	<p>T. Harding rappelle que c'est le Doyen élu qui désigne ses vices-doyens et vices-doyens associés. Les Vice-doyen-ne-s ont été présentés le 30/01/07 à la CCD et approuvés par le Collège des professeurs du 5 février 2007. Le Doyen présente son équipe (cf pdf sur le site du CdF). Candidats annoncés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-Doyens : Charles Bader, Denis Hochstrasser, Jacques Philippe • Vice-Doyens associés : Panteleimon Giannakopoulos, Andrea Mombelli, Brigitte Pittet-Cuenod <p>Résultat des votes à bulletin secret.</p> <table border="1" data-bbox="712 1117 1868 1382"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Oui</th> <th>non</th> <th>abstentions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charles BADER</td> <td>23</td> <td>3</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Jacques PHILIPPE</td> <td>25</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Denis HOCHSTRASSER</td> <td>24</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Panteleimon GIANNAKOPOULOS</td> <td>14</td> <td>8</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Andrea MOMBELLI</td> <td>25</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Brigitte PITTET-CUENOD</td> <td>24</td> <td>0</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Oui	non	abstentions	Charles BADER	23	3	0	Jacques PHILIPPE	25	1	0	Denis HOCHSTRASSER	24	2	0	Panteleimon GIANNAKOPOULOS	14	8	4	Andrea MOMBELLI	25	0	1	Brigitte PITTET-CUENOD	24	0	2
Nom	Oui	non	abstentions																											
Charles BADER	23	3	0																											
Jacques PHILIPPE	25	1	0																											
Denis HOCHSTRASSER	24	2	0																											
Panteleimon GIANNAKOPOULOS	14	8	4																											
Andrea MOMBELLI	25	0	1																											
Brigitte PITTET-CUENOD	24	0	2																											
5	<p>Certificat de Santé Communautaire - Ph. Chastonay</p>	<p>Le certificat a été accepté à l'unanimité par 24 oui.</p>																												

6	Désignation du nouveau Directeur du Département de santé et médecine communautaire, Prof. J.-M. Gaspoz - T. Harding	Du collège des professeurs du DSMC deux candidats pour la succession du directeur du dpt de santé et médecine communautaires se sont proposés : J.-M. Gaspoz et A. Rougemont. Au 2 ^{ème} tour le professeur Gaspoz a été désigné par 6 voix contre 4. Le collège des professeurs a accepté la nomination du professeur Gaspoz en tant que Directeur par 84 oui, 3 non et 0 abstention. la nomination du Pr Jean-Michel Gaspoz à la fonction de directeur du Département de santé et médecine communautaires est acceptée par : 23 oui, 1 non, 0 abstention (vote à bulletin secret)
'7	Centre interfacultaire de génétique et génomique de Genève (iGE3). Règlement d'organisation - S. Antonarakis	S. Antonarakis présente le centre. Le collège des professeurs l'a accepté par 76 oui, 3 non et 4 abstentions. Financement ? Le Rectorat dispose de fond pour financer l'utilisation de ces centres. (environ 1 million par an est consacré pour le NCCR). Le centre interfacultaire de génétique et génomique de Genève est accepté par 22 Oui, 1 non, 2 abstentions.
8	Règlement d'organisation du Centre interfacultaire en sciences affectives - P. Vuilleumier	P. Vuilleumier présente le centre interfacultaire en sciences affectives et son règlement. Le collège des professeurs a accepté ce centre par 75 oui, 1 non et 6 abstentions. Le règlement d'organisation du centre interfacultaire en sciences affectives est accepté par 20 oui, 2 non et 3 abstentions.
	Partie réflexion : Relève & Condition féminine – Mesdames M. Collart, C. Juge et Monsieur D. Hochstrasser	Voir présentation sur le site web du CdF.
		La séance est levée à 20h20.